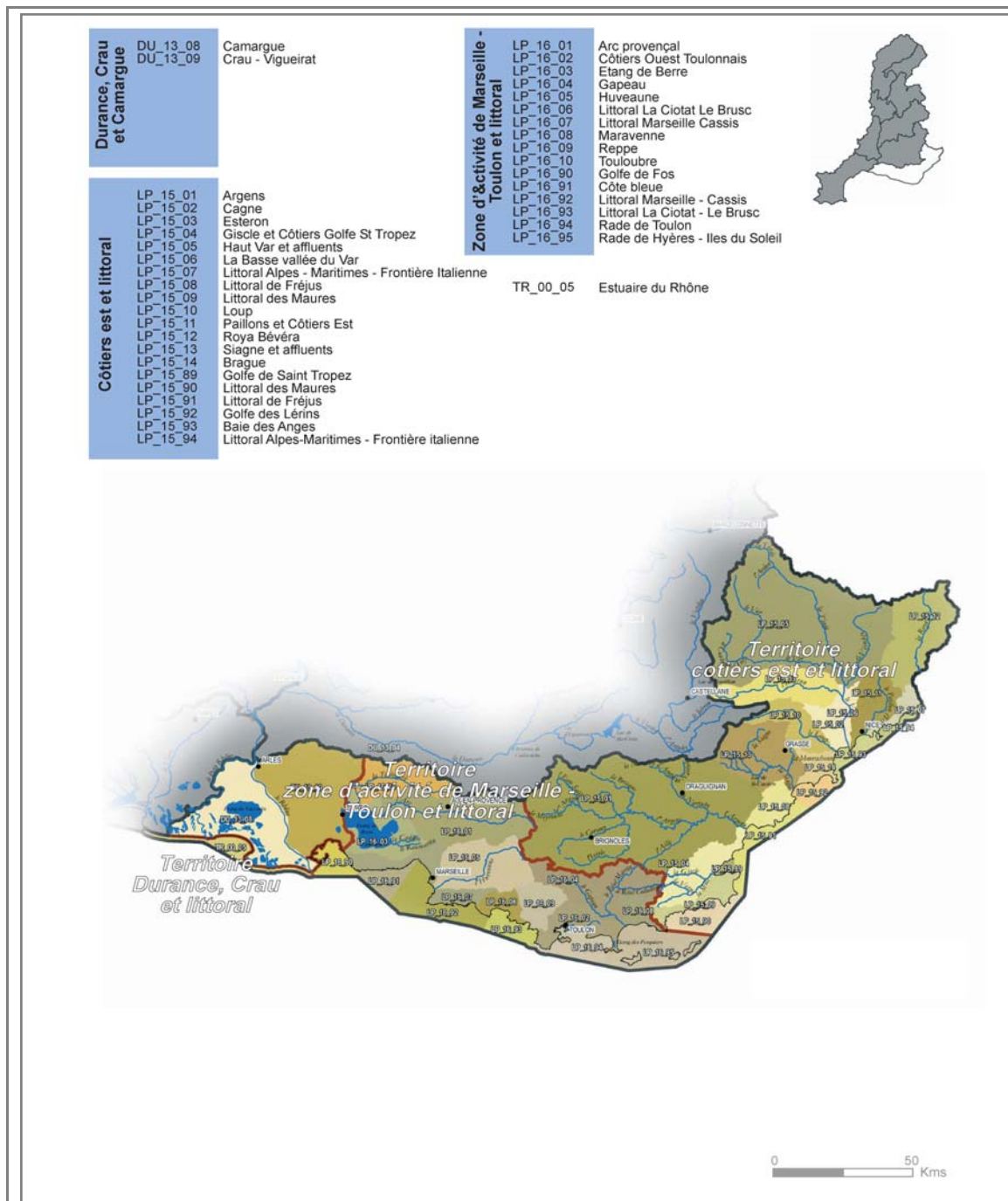


Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Littoral Provence

Côte d'Azur

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Littoral Provence Côte d'Azur. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Littoral Provence Côte d'Azur (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- la restauration de la fonctionnalité des milieux dont les atteintes créent des dysfonctionnements écologiques (blocage des migrations piscicoles, rupture du transit sédimentaire, perte de biodiversité,...) ;
- la limitation des prélèvements dans la ressource en eau souterraine et superficielle à l'origine de la progression du biseau salé dans les nappes côtières et de dégradations de la vie aquatique ;
- la réduction des apports de polluants organiques issus des rejets urbains qui altèrent la qualité des cours d'eau méditerranéens et des lagunes (eutrophisation,...) ;
- la réduction des pollutions diffuses issues des pratiques agricoles et urbaines (espaces verts) et du lessivage des surfaces (toits, routes), à l'origine de la dégradation de la vie aquatique et de risques pour la santé (respect notamment de la directive "eaux de baignade") ;
- la limitation des impacts générés par l'accroissement des usages qui altèrent les milieux naturels côtiers.

Le territoire Littoral Provence Côte d'Azur, qui regroupe les 2 territoires « Zone d'activité de Marseille-Toulon et littoral » et « Littoral, Provence Côte d'Azur » incluant aussi la Camargue, est constitué de sous bassins côtiers de taille moyenne, caractéristiques de la bande littorale et quelques uns de grande taille issus des Alpes du sud (fleuve Var). Il présente une grande diversité de milieux (cours d'eau méditerranéens et alpins, plans d'eau, lagunes, eaux côtières, nappes), et une démographie forte en bord de mer et autour de l'étang de Berre et en croissance dans les arrières pays. La plupart des bassins côtiers (16 sur 25) sont couverts par des syndicats qui contribuent à la mise en œuvre de ce programme de mesures notamment au travers de contrats de rivière ou de SAGE (11 démarches en cours ou en projet), mais quelques secteurs à enjeux sont encore orphelins (haut Var, Roya) ou connaissent des difficultés d'organisation (Gapeau).

La mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences d'un bassin versant à l'autre en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes dans le bassin versant, des moyens humains des gestionnaires locaux et de la mobilisation des élus. Ce constat est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre (cf. annexes 3 et 4).

D'un point de vue global, pour les 25 sous bassins versants (12 masses d'eau côtière et 21 masses d'eau souterraine du territoire), la mise en œuvre des mesures sur le terrain est en retard même si localement des initiatives sont lancées puisque 1/3 des actions répertoriées pour la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires sont engagées ou achevées. L'état d'avancement de la mise en œuvre varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, les problèmes sur lesquels on note des avancées significatives sont la restauration de la ripisylve contribuant à la restauration morphologique, la gestion locale lorsqu'une structure de gestion est en place et opérationnelle pour engager une démarche partenariale, mais également la réduction de la pollution domestique et industrielle (cf. annexe 5).

Dans le cadre de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la mise en œuvre des actions pour la restauration de la continuité (programme du Grenelle) progresse lentement malgré la mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion. Des travaux ont été engagés sur seulement 3 des 95 ouvrages prioritaires du territoire, et des études lancées sur 22 ouvrages. L'absence de maîtrise d'ouvrage et dans certains cas la nécessité d'études préalables sont essentiellement à l'origine du retard dans la mise en œuvre des travaux. Par ailleurs, la restauration de la morphologie et du transport sédimentaire ne progresse qu'au travers de travaux sur la ripisylve et du

lancement d'études sur le fonctionnement des milieux. Il importe de mettre en œuvre rapidement les actions efficaces pour atteindre le bon état.

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau voit la mise en œuvre démarrer dans les 5 bassins prioritaires de ce territoire (Cagne, Loup, Siagne, Argens, Gapeau), par l'engagement des études de définition des volumes prélevables. Cependant, les problèmes de gestion quantitative sont rarement résolus par des travaux, mais par une modification des pratiques de prélèvement généralement mise en place dans une démarche de concertation avec les acteurs locaux. Ainsi, les études de définition des volumes prélevables doivent être traduites dans un plan de gestion de la ressource et des étiages ou dans un SAGE. L'existence d'une structure locale qui porte la démarche et anime la concertation permet de faciliter l'appropriation par les usagers concernés et la prise de décision sur des règles de partage de l'eau qui feront l'objet d'un arrêté préfectoral. Parmi les 5 bassins en déficit quantitatif, l'Argens et le Gapeau ont des difficultés dans l'organisation de cette concertation, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre d'actions efficaces pour le milieu.

La lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) a fortement avancé avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage des retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). Pendant les deux premières années de mise en œuvre du programme de mesures, la mise en conformité ERU a concerné 15 collectivités sur le territoire de la commission. Fin 2011, seules 3 agglomérations restent à traiter. Les deux dossiers à risque de contentieux pour non respect des délais de mise en conformité sont Isola 2000 et Saint Martin de Vesubie. Il reste également à enclencher ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore pour les stations dont les rejets se situent en zones sensibles.

Concernant la recherche des substances dangereuses, elle est bien engagée au travers des campagnes de recherche (RSDE) dans les rejets des entreprises et devrait voir dès 2012 la mise en œuvre de solutions concrètes de réduction des rejets dans le milieu.

La réduction des risques pour la santé a conduit à inscrire la **restauration de 5 captages prioritaires dégradés** par des pollutions diffuses sur ce territoire. Un seul captage (Carcès) a un plan d'action défini. Les collectivités sont réticentes à s'engager dans cette démarche et aucune étude n'a été engagée sur les autres captages.

La lutte contre les pollutions par les pesticides n'est pas le problème le plus caractéristique de ce territoire mais il est présent localement. Les actions mises en place actuellement relèvent essentiellement de la sensibilisation et de la prise de conscience des collectivités et des agriculteurs pour qu'ils réduisent l'utilisation des pesticides. En revanche, la mise en place de nouvelles pratiques nécessite du temps. Actuellement seuls les bassins de l'Argens (retenue de Carces) et de l'Arc ont engagé des actions pour traiter ce problème. Sur le territoire de la commission Littoral Provence Côte d'Azur on note cependant que **plus de 9% de la surface agricole utilisable est reconvertie à l'agriculture biologique**, avec notamment 14 590 ha dans le département des Bouches du Rhône qui apparaît comme l'un des plus dynamiques en terme d'agriculture biologique. (Source : *tableau de bord 2009-2010 du SDAGE*).

Les actions pour la restauration de la biodiversité consistent actuellement majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des 10 sites Natura 2000 en lien avec l'eau sur ce territoire. On note, très à la marge, des actions sur les espèces envahissantes.

Ainsi, même si la mise en œuvre du programme de mesures s'appuie sur les structures locales de gestion bien représentées sur le territoire, l'atteinte des objectifs sur les masses d'eau dans les délais fixés exige un développement plus rapide des actions sur le terrain, une nécessité qui se heurte notamment à la capacité financière des maîtres d'ouvrage et au temps de concertation indispensable pour faire émerger des actions efficaces et pérennes. Par ailleurs, la mise en place de la directive "inondation" occupe fortement les gestionnaires de bassin versant, venant, de fait, concurrencer la nécessaire mobilisation des structures maîtres d'ouvrage que ce soit en temps ou en financement.

Des pistes d'amélioration, déjà identifiées, mais à renforcer :

- l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables et de répartition des volumes prélevables ;
- la mise en place des outils réglementaires avec un classement en ZRE des bassins en déséquilibre avéré actuel à l'issue des études ;
- le développement des outils fonciers et l'intégration des démarches de protection de l'aire d'alimentation des captages dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme ;
- le renforcement du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs publics de l'eau (Etat, ONEMA, Agence de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux).

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 4
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p.5
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p.8
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 12
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 16

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

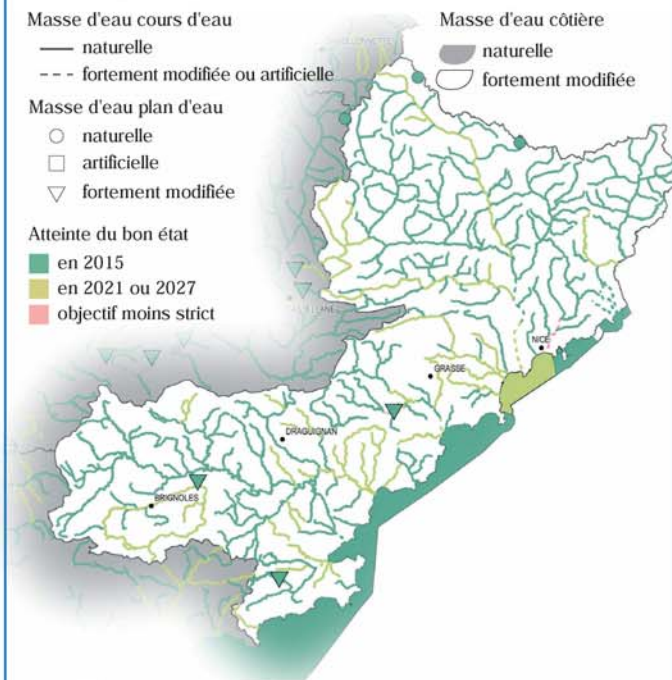
ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

Territoire côtiers est et littoral

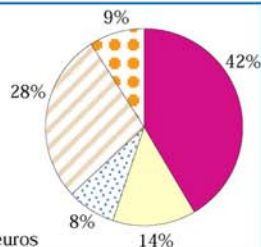
- **Caractéristiques du territoire**
 - Superficie : 9 035 km²
 - 20 sous bassins versants
 - 179 masses d'eau cours d'eau naturelles
 - 9 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
 - 2 masses d'eau plans d'eau naturelles
 - 3 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
 - 10 masses d'eau côtières naturelles
 - 2 masses d'eau côtières fortement modifiées
- **Spécificités du territoire**
 - Territoire contrasté allant des hauts reliefs (Mercantour) à la Méditerranée.
 - Fleuves côtiers à régime méditerranéen voire torrentiel (Var, Argens, Loup, Siagne).
 - Littoral avec alternance d'avancées rocheuses et de golfes.
 - Pression très forte des zones urbaines.
- **Activités principales du territoire**
 - Activité touristique très importante (sports d'eaux vives, baignades, ski). Industrie centrée sur la production hydroélectrique, la parfumerie, ...
 - Agriculture bien présente (horticulture, viticulture, maraichage).

Objectifs des masses d'eau superficielle

- Masse d'eau cours d'eau
 - naturelle
 - - - fortement modifiée ou artificielle
- Masse d'eau plan d'eau
 - naturelle
 - artificielle
 - ▽ fortement modifiée
- Atteinte du bon état
 - en 2015
 - en 2021 ou 2027
 - objectif moins strict



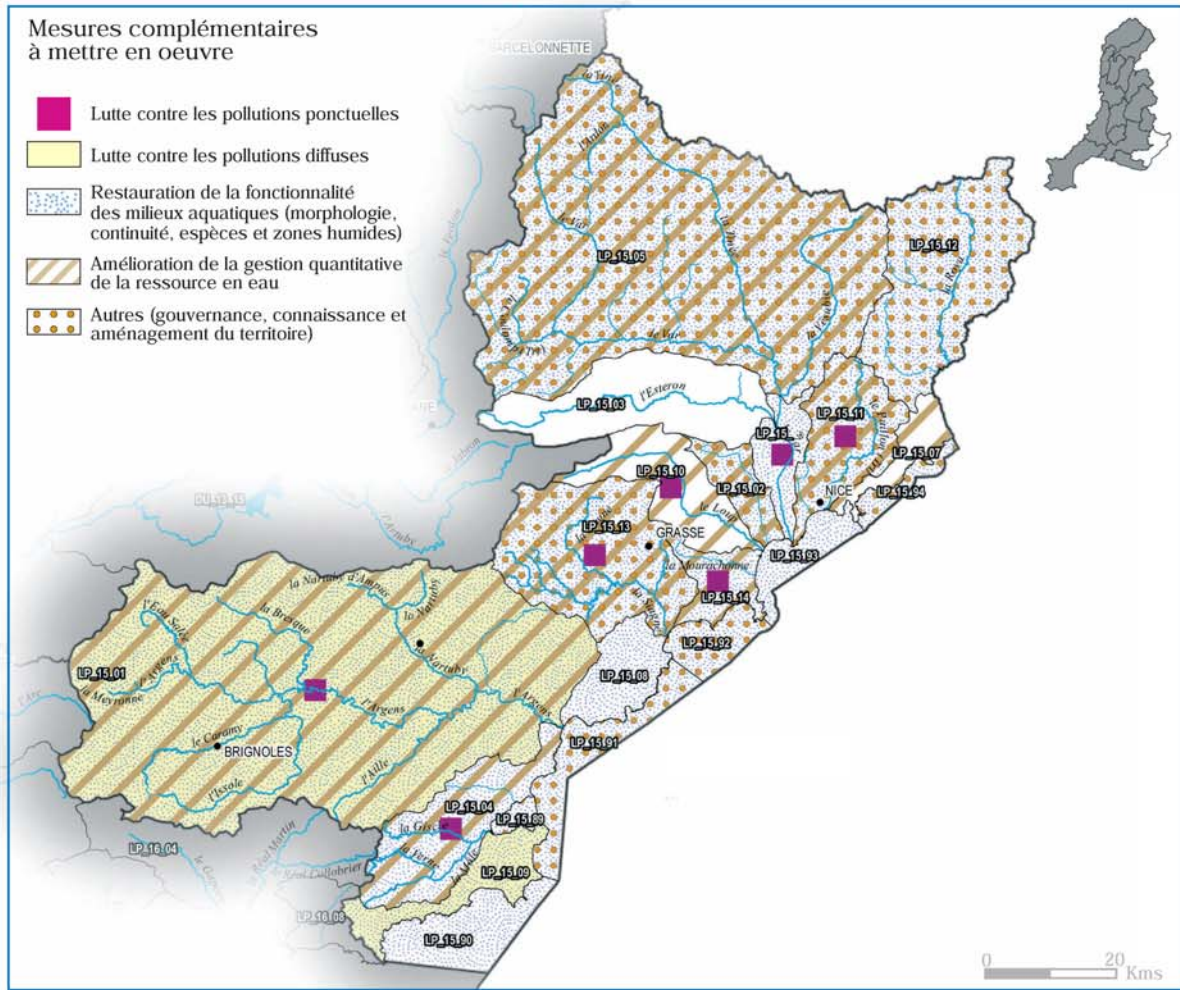
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 139 300 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



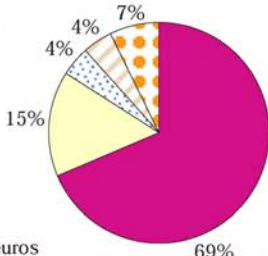
- Caractéristiques du territoire**
 - Superficie : 5 071 km²
 - 16 sous bassins versants
 - 61 masses d'eau cours d'eau naturelles
 - 4 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
 - 2 masses d'eau plans d'eau artificielles
 - 10 masses d'eau côtières naturelles
 - 3 masses d'eau côtières fortement modifiées
 - 1 masse d'eau de transition naturelle
 - 2 masses d'eau de transition fortement modifiées
- Spécificités du territoire**
 - Territoire allant de l'étang de Berre au massif des Maures.
 - Littoral avec alternance d'avancées rocheuses et de golfes.
 - Cours d'eau méditerranéens à régime très contrasté.
 - Biodiversité importante dans les eaux côtières.
 - Forte pression liée à l'urbanisation (Marseille, Toulon).
- Activités principales du territoire**
 - Développement économique et industriel important.
 - Activité touristique forte sur la bande littorale.
 - Agriculture présente (maraîchage, horticulture, viticulture).

Objectifs des masses d'eau superficielle

- | | |
|--|----------------------------------|
| Masse d'eau cours d'eau | Masse d'eau de transition |
| — naturelle | ★ naturelle |
| - - - fortement modifiée ou artificielle | ★* fortement modifiée |
| Masse d'eau plan d'eau | Masse d'eau côtière |
| ○ naturelle | ■ naturelle |
| □ artificielle | ◐ fortement modifiée |
| ▽ fortement modifiée | |
| | Atteinte du bon état |
| | ■ en 2015 |
| | ■ en 2021 ou 2027 |
| | ■ objectif moins strict |



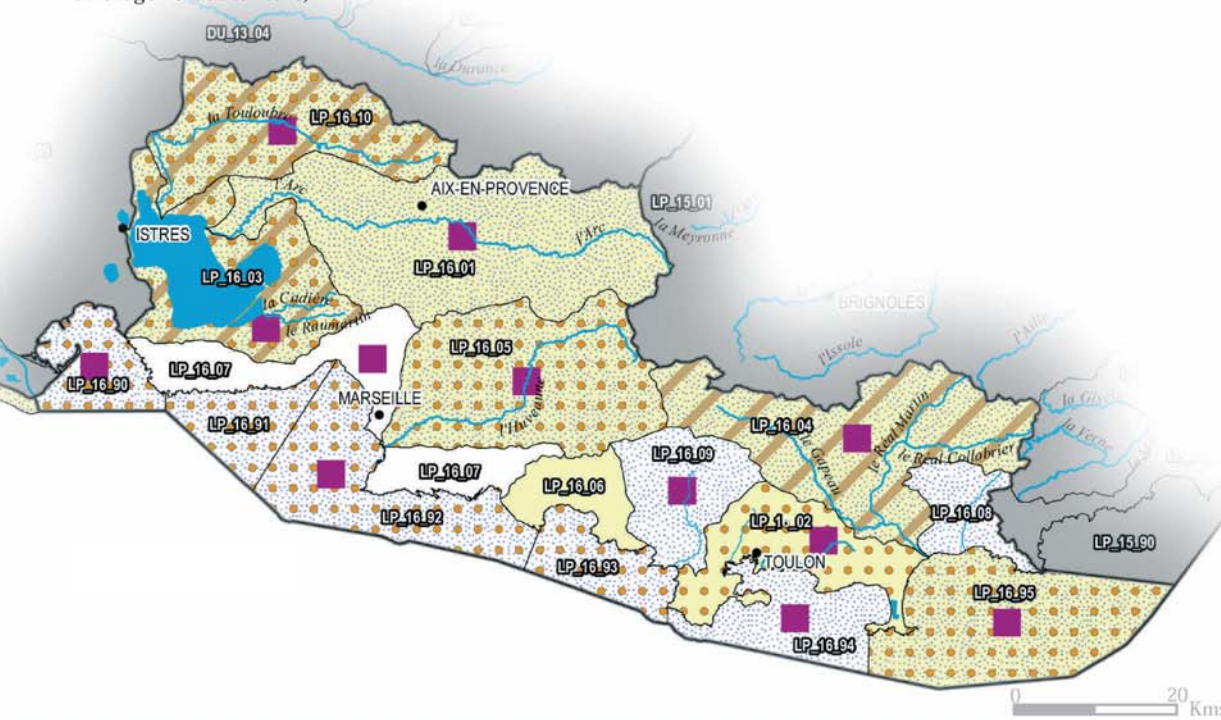
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 154 100 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



- Caractéristiques du territoire**
- Superficie : 12 920 km²
 - 17 sous bassins versants
 - 187 masses d'eau cours d'eau naturelles
 - 12 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
 - 3 masses d'eau plans d'eau naturelles
 - 5 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
 - 3 masses d'eau de transition naturelles

- Spécificités du territoire**
- Cours d'eau méditerranéens à caractère torrentiel (Buëch, Asse, Jabron).
 - Réseau de canaux de transfert d'eau brute très développé.
 - Nappe de la Crau en relation avec les canaux d'irrigation.
 - Plaines alluviales aval urbanisées (Bléone, Durance, Calavon).

- Activités principales du territoire**
- Activité agricole importante (élevage, riziculture, saliculture).
 - Tourisme très développé (Camargue).
 - Production d'hydroélectricité.

Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

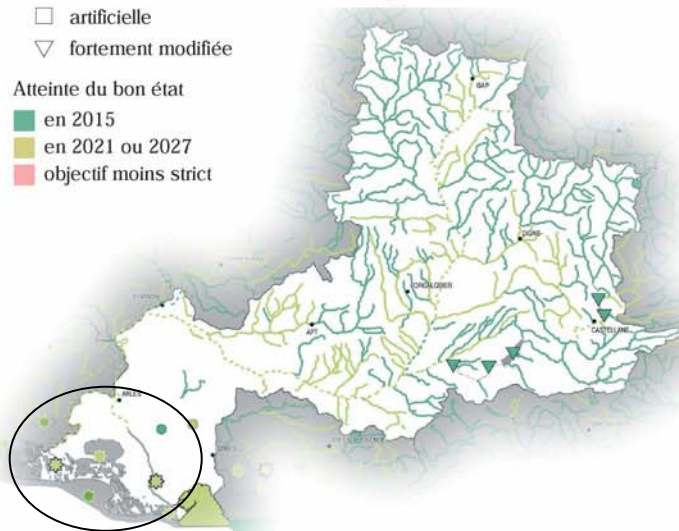
- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict

Masse d'eau de transition

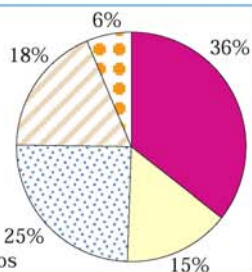
- ★ naturelle
- ★ fortement modifiée

Masse d'eau côtière

- naturelle
- fortement modifiée



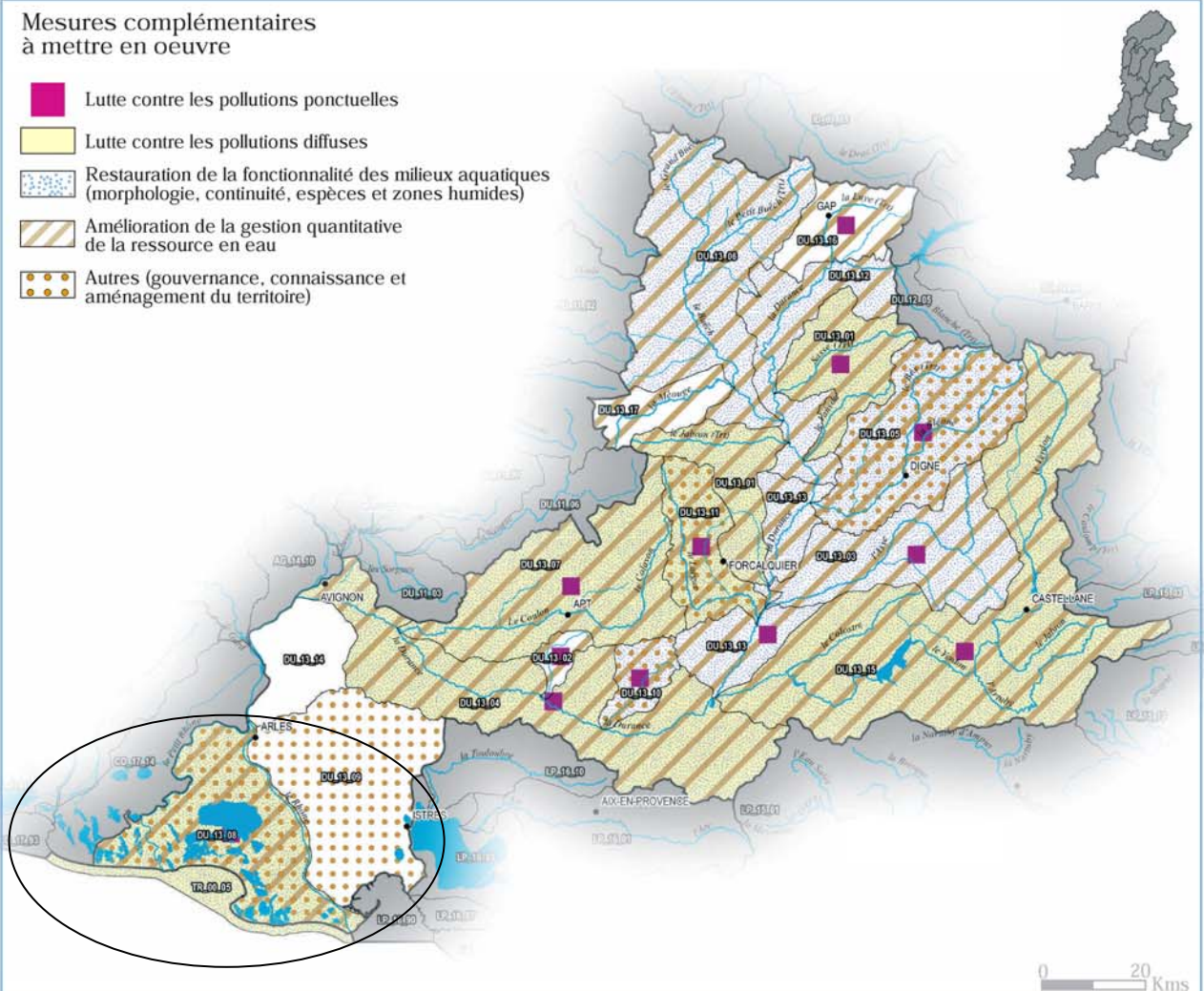
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 211 000 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)

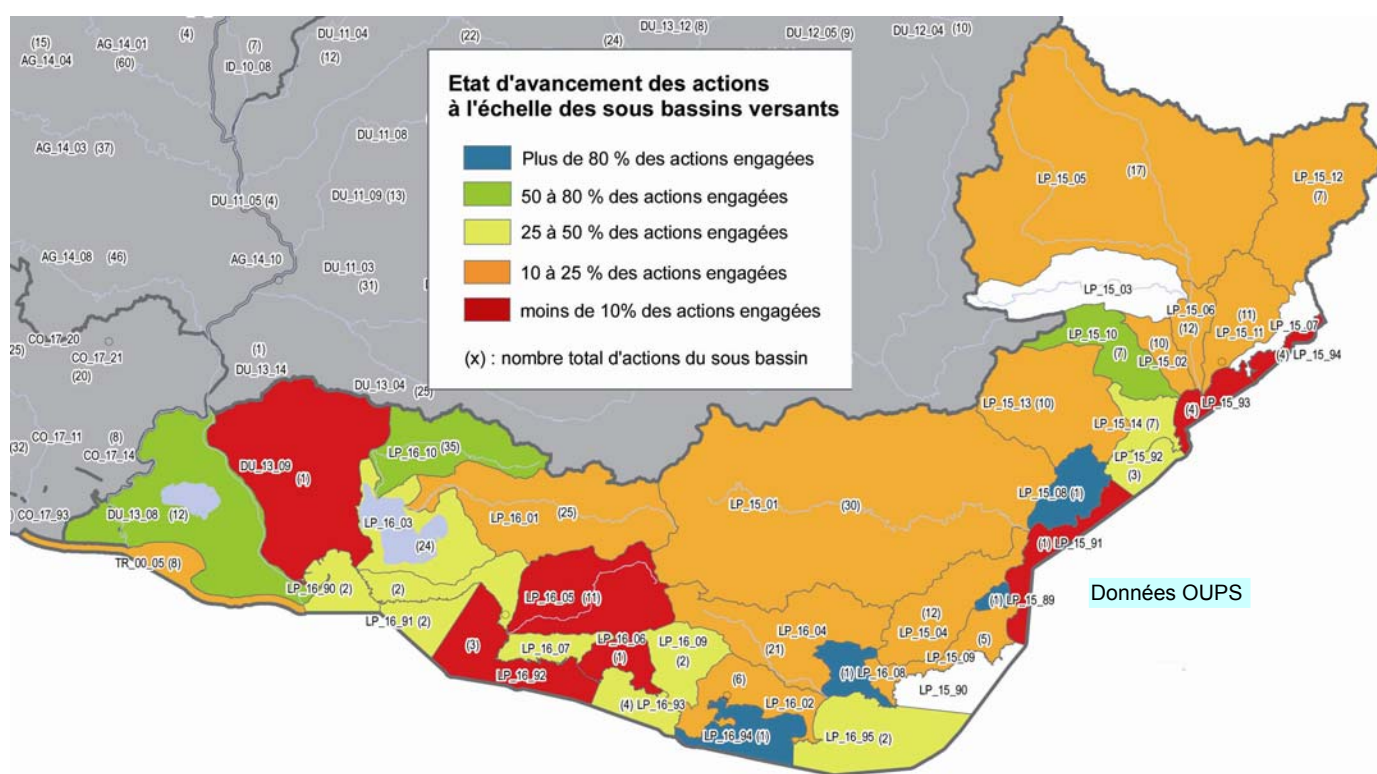


ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Littoral PACA. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

Fin 2011, 30% des actions sont engagées ou achevées sur l'ensemble du territoire.

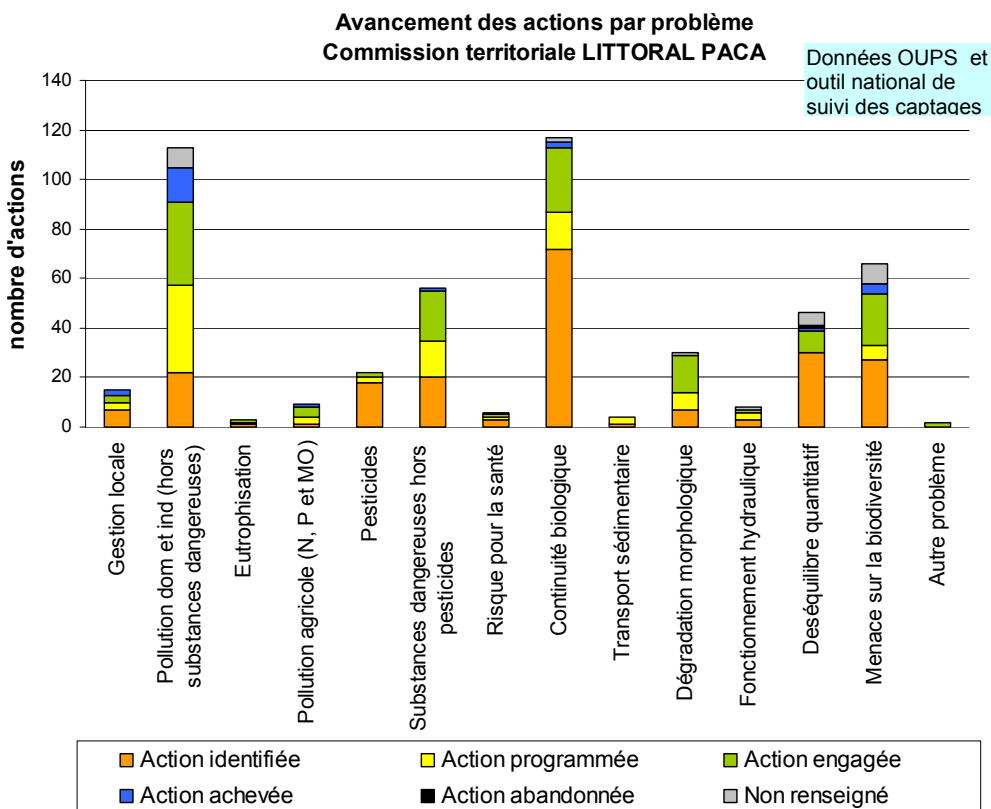


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

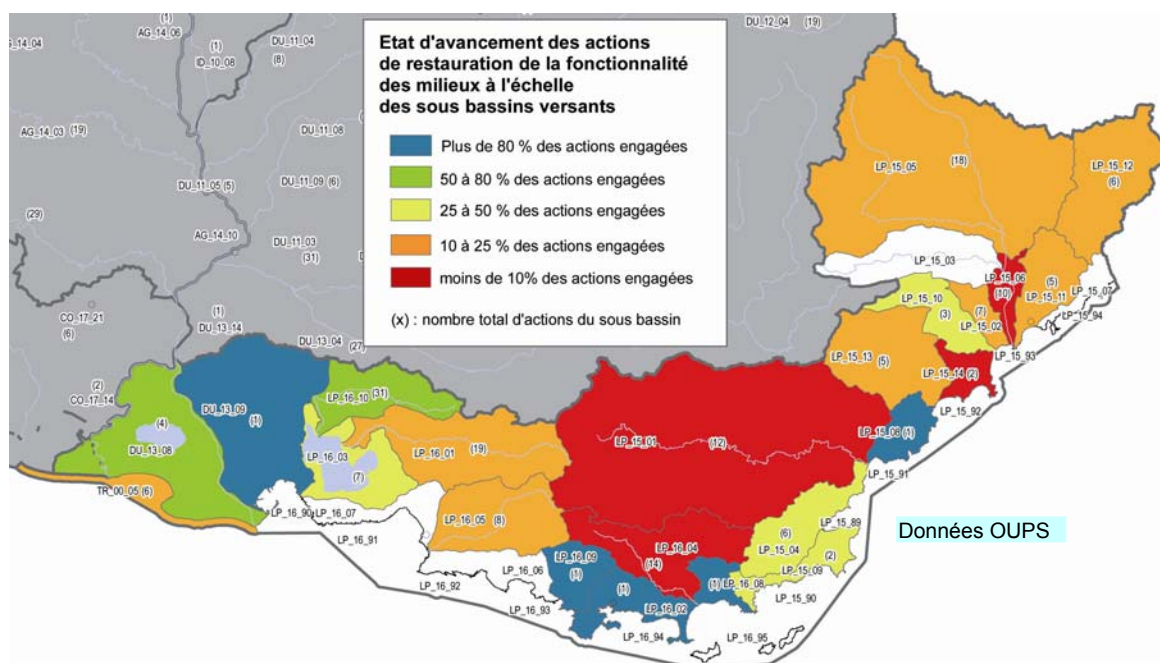


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

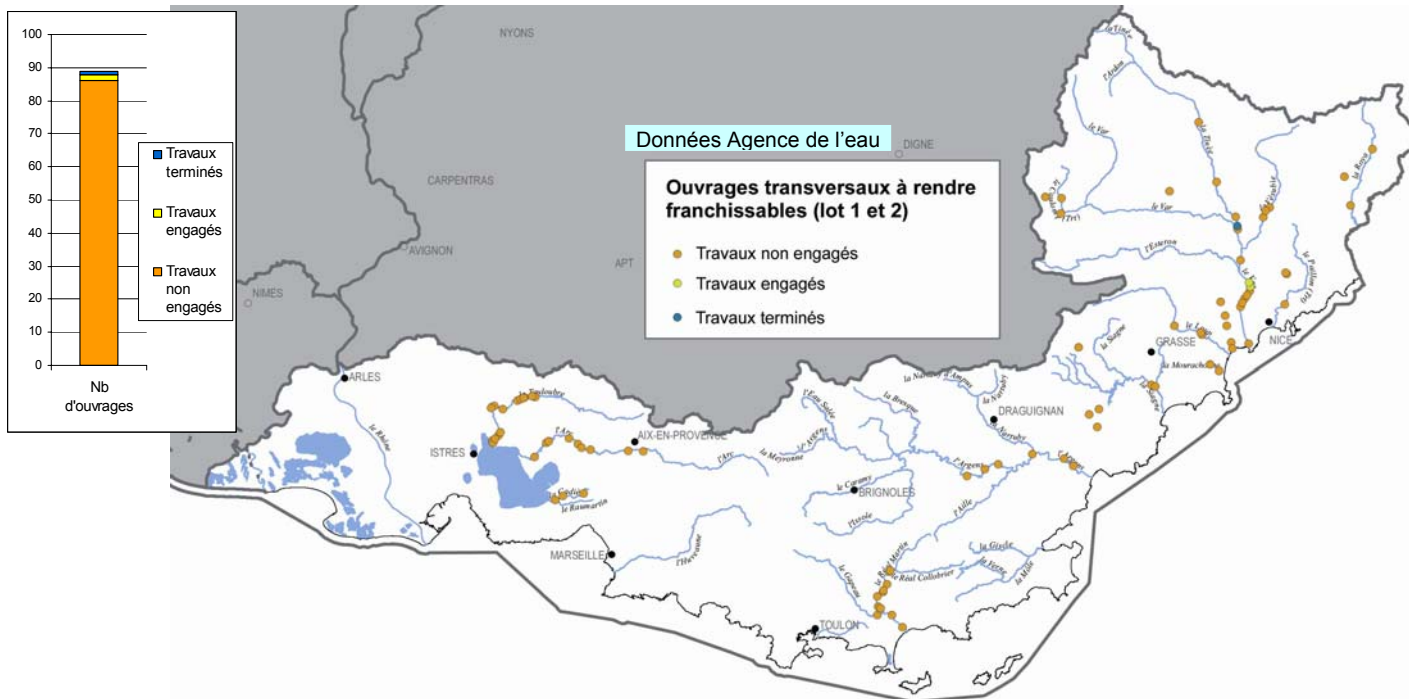
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables :

La carte ci-dessous propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.

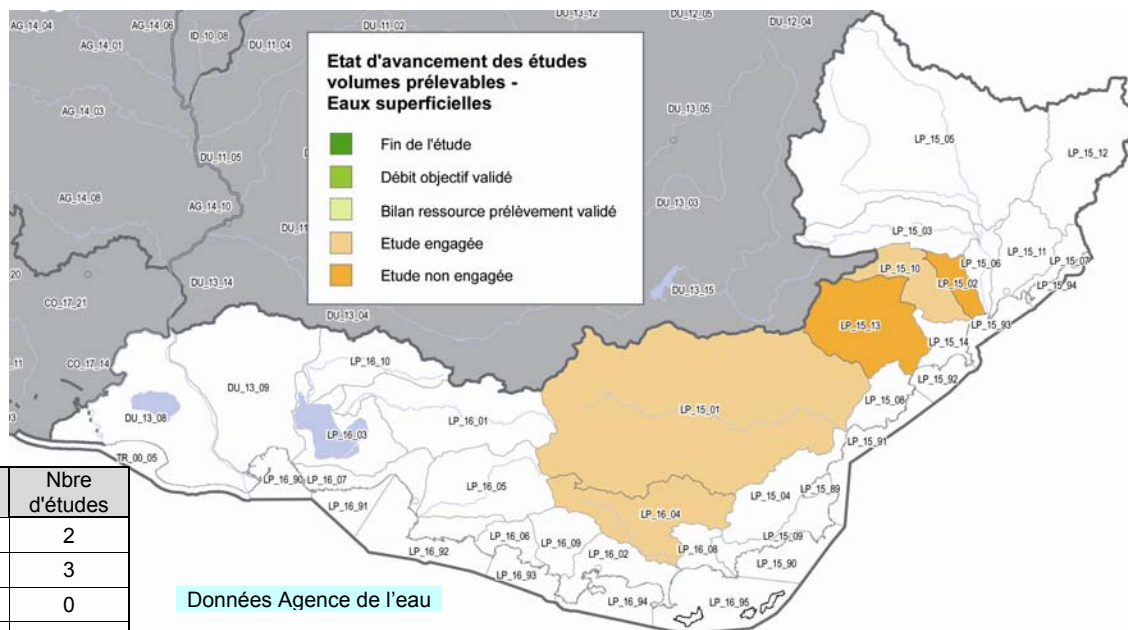


Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

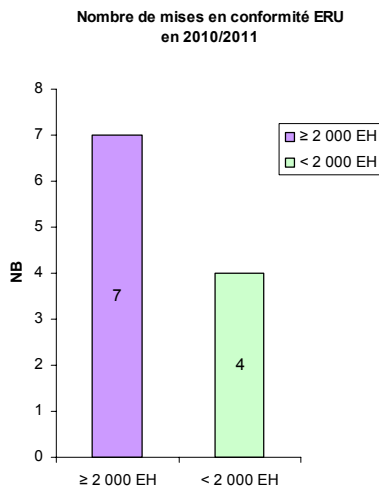
Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 5 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire Littoral Provence Côte d'Azur.



Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	2
Etude engagée	3
Bilan ressource validé	0
Débit objectif validé	0
Fin de l'étude	0

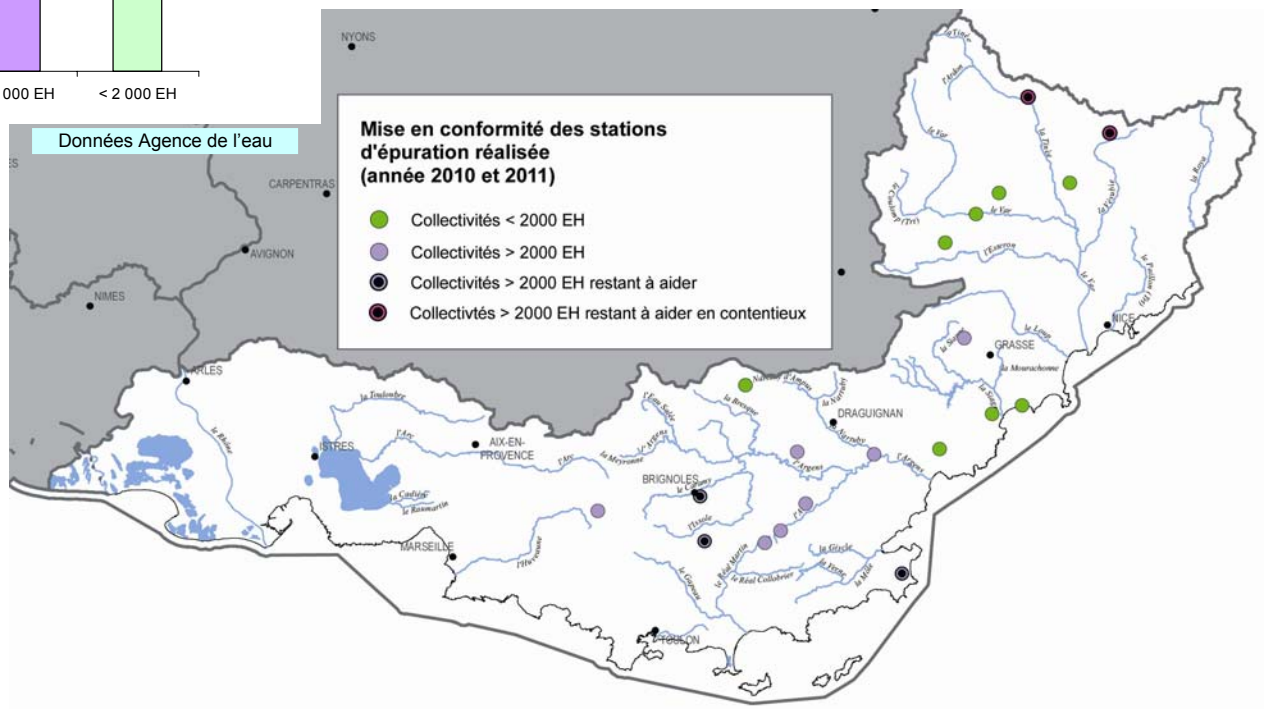
Toutes les études sont en phase d'engagement. Les maîtrises d'ouvrage locales pour la conduite des études ont été largement sollicitées et sur les 5 études, 1 seule est portée par l'Agence de l'eau.

23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :



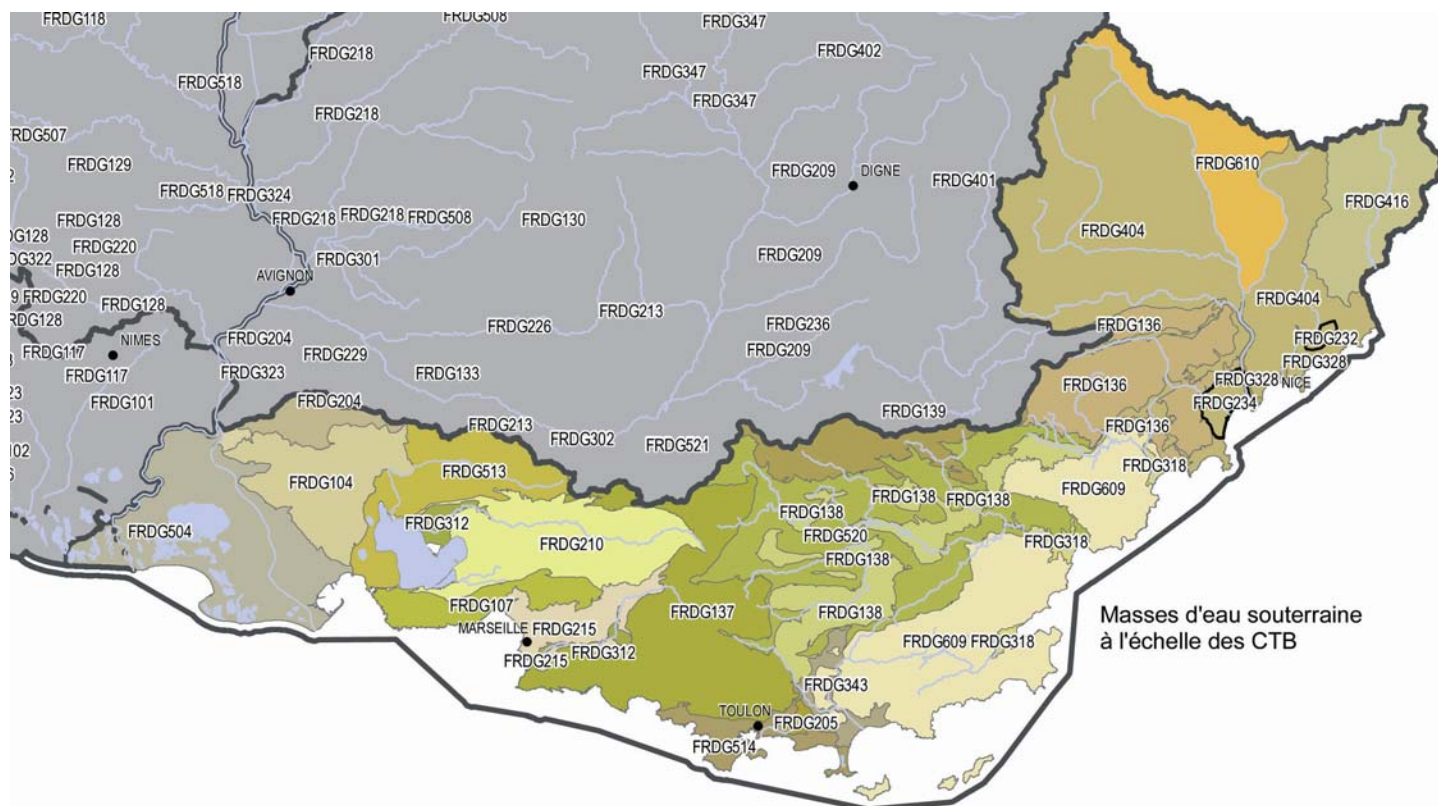
Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.

Sur le territoire Littoral Provence Côte d'Azur, la mise aux normes des stations d'épuration a permis de rattraper les retards pour le respect des échéances fixées par la directive. Fin 2011, 15 sont en phase travaux ou sont financées et 4 agglomérations restent à traiter (Brignoles, Ramatuelle, Rocbaron/Forcalqueiret, Saint Martin de Vésubie).



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG104 Cailloutis de la Crau
- FRDG136 Massifs calcaires Audibergue, St Vallier, St Cézaire, Calern, Caussols, Cheiron
- FRDG137 Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset
- FRDG138 Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens
- FRDG139 Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence
- FRDG205 Calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier
- FRDG210 Formations bassin d'Aix
- FRDG215 Formations oligocènes région de Marseille
- FRDG232 Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture
- FRDG234 Calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubet
- FRDG312 Alluvions de l'Arc de Berre et de l'Huveaune
- FRDG318 Alluvions des fleuves côtiers Giscle et Môle, Argens et Siagne
- FRDG328 Alluvions du Var et Paillons
- FRDG343 Alluvions du Gapeau
- FRDG513 Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Touloubre et Berre
- FRDG609 Socle Massif de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG104	4	1			1	1	1	1
FRDG136		1				1		
FRDG137			2	2		2	2	
FRDG138	2					2		
FRDG139						1	1	
FRDG205		1	1		2			
FRDG210	1					1	1	
FRDG215							3	
FRDG232	2					1		
FRDG234	1					1		
FRDG312			1		2		3	
FRDG318						1		
FRDG328						2		
FRDG343	4		1		2	1		
FRDG513			1					1
FRDG609			2					

3 - Avancement par problème

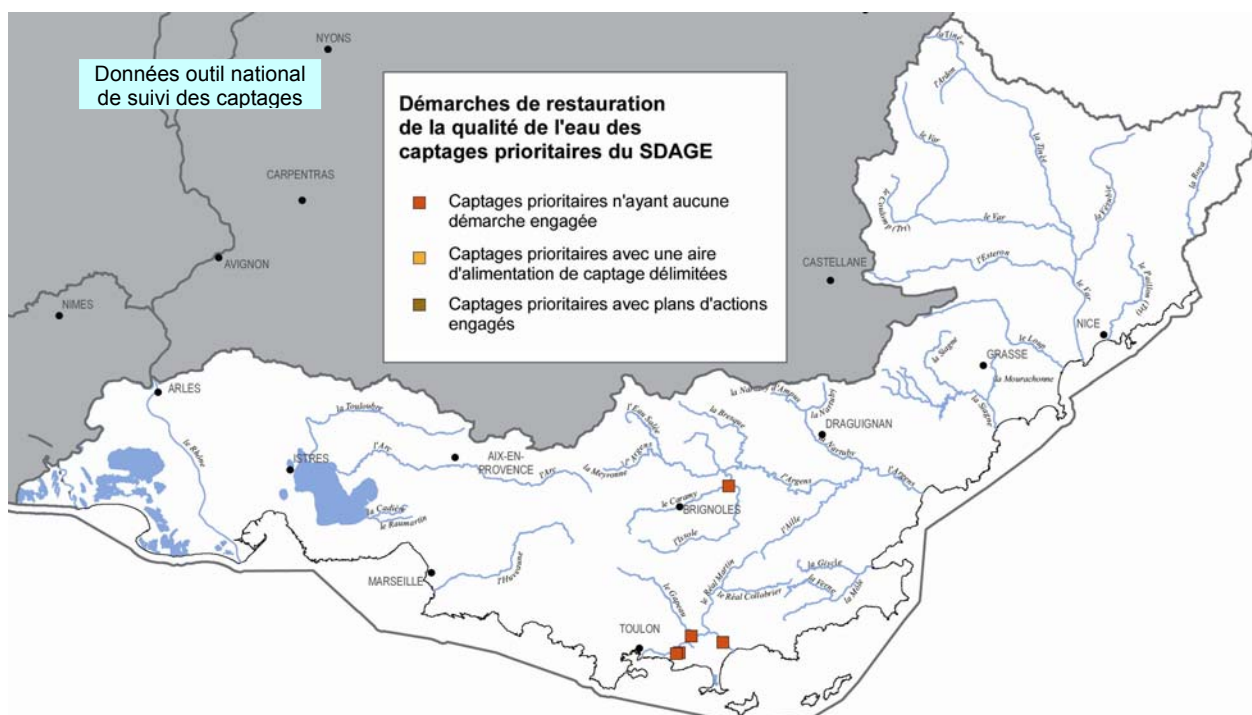
31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 5 captages prioritaires du territoire.



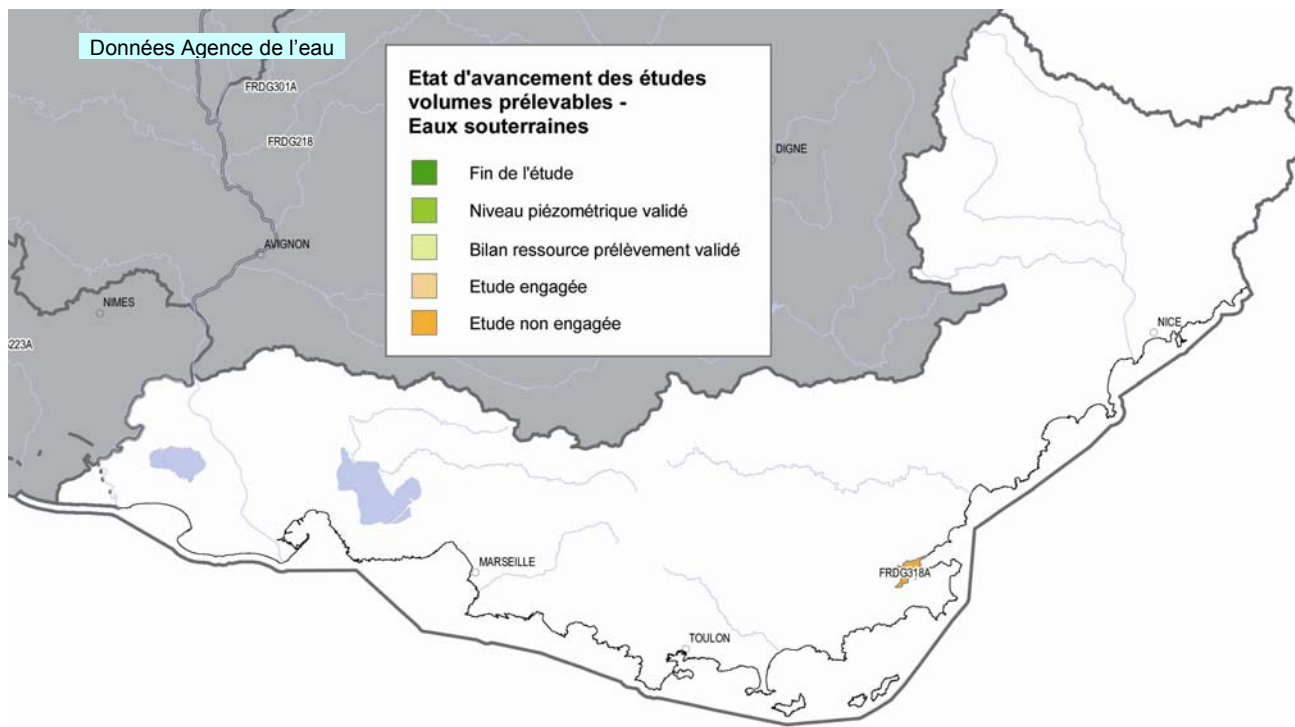
Cinq captages prioritaires sont recensés sur le territoire et localisés dans le département du Var :

- Sur le captage du Lac de Carcès, l'aire d'alimentation a été délimitée et le plan d'actions a été validé et est en cours de mise en œuvre (information non communiquée dans l'outil national).
- Le captage du « Puits des Arquets » a été abandonné
- Sur les trois autres captages, les collectivités sont réticentes à s'engager dans cette démarche et aucune étude n'a été engagée.

ETAPE	Avancement	Nbre de captages
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage	Non démarrée	3
	En cours	1
	Terminée	0
Elaboration du plan d'action	Non communiqué	1
	Non démarré	3
	En cours	0
	Validé	0
	Non communiqué	2

32 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassins dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, une étude de définition des volumes prélevables, constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource, est en cours de préparation sur la seule masse d'eau souterraine identifiée comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif : les alluvions de la Gisle et de la Môle.



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

LITTORAL PACA

LP_15_01 Argens

Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3A15 Créer un ouvrage de substitution	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■

LP_15_02 Cagne

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A15 Créer un ouvrage de substitution	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

LP_15_04	Gisclle et Côtiers Golfe St Tropez
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses ■
	5A42 Equiper les aires de carénage de dispositif de traitements spécialisés ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve ■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
LP_15_05	Haut Var et affluents
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire ■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants ■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
LP_15_06	La Basse vallée du Var
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement ■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

LP_15_07 Littoral Alpes - Maritimes - Frontière Italienne		
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
LP_15_08 Littoral de Fréjus		
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
LP_15_09 Littoral des Maures		
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
LP_15_10 Loup		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
	5E19 Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
LP_15_11 Paillons et Côtiers Est		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E17 Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

LP_15_12	Roya Bévéra
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
LP_15_13	Siagne et affluents
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement ■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) ■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants ■
LP_15_14	Brague
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement ■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ■
	3A08 Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles ■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
LP_15_89 Golfe de Saint Tropez		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_15_90 Littoral des Maures		
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_15_91 Littoral de Fréjus		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_15_92 Golfe des Lérins		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_15_93 Baie des Anges		
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_15_94 Littoral Alpes-Maritimes - Frontière italienne		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_01 Arc provençal		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pesticides	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
LP_16_02 Côtiers Ouest Toulonnais		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
LP_16_03 Etang de Berre		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Eutrophisation	
	5B03 Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	3A29 Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée	■
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■

















Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée	■
LP_16_04 Gapeau			
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
LP_16_05 Huveaune			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
LP_16_06 Littoral La Ciotat Le Brusç		
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
LP_16_07 Littoral Marseille Cassis		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
LP_16_08 Maravenne		
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
LP_16_09 Reppe		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
LP_16_10 Touloubre		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	
Problème à traiter :	Eutrophisation	
	5B03 Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	


Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures


	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3B07 Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	■
LP_16_90 Golfe de Fos		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_91 Côte bleue		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_92 Littoral Marseille - Cassis		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_93 Littoral La Ciotat - Le Bruscat		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_94 Rade de Toulon		
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
LP_16_95 Rade de Hyères - Iles du Soleil		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement 

Problème à traiter : **Pesticides**

5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 

Problème à traiter : **Menace sur le maintien de la biodiversité**

7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels 